

Saint-Herblain, le 26 février 2021

Mesdames et Messieurs
Les responsables d'Associations,
et d'Établissements publics
et privés non-lucratifs

Objet : Adhésion et appel à contribution volontaire ou exceptionnelle 2021

Chers amis,

La crise sanitaire liée, en tant qu'expérience sociale collective, impacte durablement les organisations et les modalités d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité mais nous a permis pour une part d'illustrer nos capacités d'adaptation, de mobilisation, de créativité et de résistance. Nombreuses sont les initiatives observées sur notre territoire, mais aussi les interpellations pour une meilleure prise en compte des personnes concernées : patients, bénéficiaires de services médicosociaux, familles, professionnels, acteurs et décideurs locaux, ...

Cette crise montre également la nécessité de renforcer encore et toujours les coopérations intersectorielles entre les acteurs pour permettre une approche globale de la santé, à savoir le bien-être physique, mental et social des personnes.

Ainsi, la longévité de cette crise nous encourage plus que jamais à reconsidérer notre système de santé sur la base de logiques de coopérations toujours plus étroites pour permettre la continuité des parcours et la réponse coordonnée aux besoins singuliers de chaque personne en situation de vulnérabilité.

Dans un tel contexte, il est plus que jamais nécessaire de faire vivre le CREAI Pays de la Loire, véritable lieu tiers au croisement des regards des politiques publiques et des acteurs de l'accompagnement pour favoriser le déploiement des logiques de coopérations au service du parcours de vie et de santé des personnes en situation de vulnérabilité.

C'est pourquoi, nous en appelons aujourd'hui à la solidarité de toutes les structures gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Depuis un an le CREAI Pays de la Loire est mobilisé pour répondre aux besoins qui lui sont exprimés : formation, appui technique, étude, information vers le secteur, animation de groupes de travail, mise en œuvre de journées régionales, participation aux instances, production vers les pilotes des chantiers liés à l'évolution des politiques publiques, Cette mobilisation a nécessité de nombreux aménagements pour répondre aux défis actuels et à l'urgence de rester à proximité des professionnels.

Si les perspectives de reprise d'activité s'annoncent favorables, et si nous avons pu atténuer, au second semestre, la perte d'exploitation prévisible au premier semestre, nous restons vigilants à l'équilibre de notre association en raison de la crise. Dès lors, le versement dans les meilleurs délais de vos contributions volontaires ou exceptionnelles décidée par votre structure permettra au CREAI Pays de la Loire de préserver ses objectifs.

Nous pourrions ainsi continuer à déployer des projets pour faire vivre dans la région la possibilité d'une expertise indépendante et le développement d'actions répondant aux besoins des personnes que vous aidez ou accompagnez.

En contrepartie de votre contribution volontaire ou exceptionnelle, le CREAI Pays de la Loire met à votre disposition toutes les informations utiles à la compréhension de l'évolution des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires à travers notamment :

- la réalisation et la publication d'études sur l'évolution du secteur,
- la Newsletter mensuelle, qui présente l'ensemble de l'actualité du secteur
- des publications spécialisées qui permettent aux acteurs de mieux s'approprier les réformes législatives et réglementaires,
- des interventions ponctuelles auprès de vos administrateurs ou équipes visant une meilleure information,
- la mise en relation avec des ressources ou acteurs spécialisés selon votre besoin.

Au-delà, le versement de votre contribution volontaire ou exceptionnelle au CREAI ouvre droit aux avantages suivants pour cette année 2021 :

- Un tarif de 200€ par personne pour les formations en inter proposées par le CREAI, au lieu de 250€
- Un tarif de 1 000 € par jour et 680 € par demi-journée pour tout accompagnement dans vos structures, en lieu et place d'un tarif de 1 250 € et 750 €
- Un tarif préférentiel de 45€ pour la publication d'une offre d'emploi, au lieu de 95€ pour les adhérents non contributeurs
- Un tarif de 550€ (au lieu de 900€) et un abonnement annuel moitié moins cher pour accéder à l'outil ARSENE de conduite de la démarche qualité
- Des tarifs réduits à toutes nos journées régionales

Au nom du Conseil d'administration et en vous remerciant pour votre mobilisation, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes meilleures salutations.

Françoise JAN
Présidente



P.J. : un bulletin d'adhésion à nous retourner, accompagné de votre règlement, merci.